

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 41
Pouvoirs : 2
Votants : 43

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 16/09/2021

Le 23 Septembre 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Mme Michèle NUGUET), Bernard GRISON.

Secrétaire de séance : Valérie BOYER.

OBJET : HABITAT - Convention relative au partenariat à conduire entre la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le Département de l'Ain, l'Etat et l'ADIL au titre de l'observatoire départemental de l'habitat

Mme Carole BONTEMPS-HESDIN, Vice-Présidente en charge de l'aménagement et de l'habitat, rappelle que le Code de la Construction et de l'Habitation qui instaure les Plans Départementaux de l'Habitat, prévoit la mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat dans le département qui a vocation à rassembler de façon partenariale les dispositifs infra-départementaux existants.

Dans ce contexte, le Département de l'Ain propose de fédérer autour de l'observatoire départemental de l'habitat, porté par l'ADIL de l'Ain, les différents partenaires intervenant dans la politique du logement sur la base d'une plateforme commune, générant une cohérence d'approche et des économies induites par la mutualisation des moyens.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée a besoin d'un outil qui lui permette une meilleure connaissance des évolutions de son territoire, mais aussi de suivre et d'évaluer les actions menées.

Aussi la participation de la CCDSV à cet observatoire a été présentée aux Bureaux des 3 octobre 2019 et 9 janvier 2020 pour débat et un avis favorable de principe avait été donné.

La présente convention définit la vocation, les principes de fonctionnement et les engagements des partenaires de l'observatoire départemental de l'habitat.

Une participation forfaitaire de 4 000€ et une part variable fixée à 5 centimes d'euros par habitant ont été définies par le Département en concertation avec les EPCI. La participation de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée versée au Département est fixée à 5 880€ par an pour les années 2021, 2022, 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/09/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention relative au partenariat à conduire entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, le Département de l'Ain, l'Etat et l'ADIL au titre de l'observatoire départemental de l'habitat et une participation de 5 880 € par an pour les années 2021, 2022 et 2023 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants, en dépense sont inscrits au BP principal 2021 et seront inscrits pour les années 2022 et 2023.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **2 8 SEP. 2021**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210923-2021C149-HA
Affichage le : **2 8 SEP. 2021**

A Trévoux, le 23/09/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

